



Capitale européenne de la
chasse et de la nature
Capitale internationale de la
trompe de chasse

FORMULAIRE DE RÉSERVATION DE LA SALLE COMMUNALE DE SAINT-HUBERT

Equipée pour 120 personnes

(en application du règlement d'occupation et règlement-redevance du 23 décembre 2025)

Je soussigné(e) (Nom, prénom et adresse du demandeur)

.....

☎ ☎

E-mail

Réserve la salle pour mon compte personnel ou pour le compte d'une association :

Raison de la réservation :

Sollicite l'autorisation de pouvoir occuper la salle :

du **au**

Salle seule avec le bar pour les asbl, associations de fait établies sur le territoire communal
(nettoyage, frais administratifs et inventaire compris)

- ☐ 7,50 € / heure (minimum 03h00 de location et maximum 08h00)
- ☐ 90 € / jour (à partir de 08h00 de location et la salle doit être libérée pour 01h00 du matin maximum)
- ☐ 180 € / week-end (la location un samedi ou un dimanche est considérée comme une location week-end)

Salle avec cuisine pour les asbl, associations de fait établies sur le territoire communal
(nettoyage, frais administratifs et inventaire compris)

- ☐ 10 € / heure (minimum 03h00 de location et maximum 08h00)
- ☐ 120 € / jour (à partir de 08h00 de location et la salle doit être libérée pour 01h00 du matin maximum)
- ☐ 240 € / week-end (la location un samedi ou un dimanche est considérée comme une location week-end)

Salle seule avec le bar pour un citoyen (nettoyage, frais administratifs et inventaire compris)

- ☐ 15 € / heure (minimum 03h00 de location et maximum 08h00)
- ☐ 180 € / jour (à partir de 08h00 de location et la salle doit être libérée pour 01h00 du matin maximum)
- ☐ 360 € / week-end (la location un samedi ou un dimanche est considérée comme une location week-end)

Salle avec cuisine pour un citoyen (nettoyage, frais administratifs et inventaire compris)

- ☐ 20 € / heure (minimum 03h00 de location et maximum 08h00)
- ☐ 240 € / jour (à partir de 08h00 de location et la salle doit être libérée pour 01h00 du matin maximum)
- ☐ 480 € / week-end (la location un samedi ou un dimanche est considérée comme une location week-end)

Une réduction est prévue pour les occupations récurrentes :

- ☐ 10% pour une occupation entre 5 et 12 fois sur l'année civile
- ☐ 25% pour une occupation au-delà de 12 fois sur l'année civile





Capitale européenne de la
chasse et de la nature
Capitale internationale de la
trompe de chasse

Sont exonérés de toute redevance :

- ☐ Les clubs de 3x20 du territoire communal
- ☐ Les occupations en vue de l'organisation d'une cérémonie à la suite de funérailles d'un habitant de la commune
- ☐ Le CPAS de la Ville de Saint-Hubert
- ☐ Les troupes de théâtre établies sur le territoire de la commune pour les répétitions uniquement
- ☐ Les associations patriotiques

☐ Caution d'un montant de 150,00€ pour toute occupation de la salle, à l'exception des 3x20 ans du territoire communal, des funérailles d'un habitant de la commune, pour le CPAS et pour les troupes de théâtre établies sur le territoire de la commune pour les répétitions uniquement, les associations patriotiques
--

!!! Attention que pour toute manifestation publique intérieure, une demande doit être remplie sur le lien suivant <https://gouverneur-luxembourg.be/declarer-un-evenement/> !!!

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement, arrêté par le Conseil communal et m'engage à le respecter.

Seul le règlement de l'invitation à payer rendra ferme et définitive la réservation.

Date Signature

Service Traitant : Secrétariat

Cindy Wiot

cindy.wiot@saint-hubert.be

☎ 061 26 09 65

Administration communale – place du Marché 1 – 6870 Saint-Hubert

Compte bancaire BE92 0910 0051 3523 – BCE 0206 546 666